



STONEWARE GLAZES

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date d'émission: 18 mars 2026

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024, SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux), Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies 10e révision

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: STONEWARE RITUAL GLAZES

Couleurs du produit: WHITE MELT GLOOP (SW420), YELLOW MELT GLOOP (SW421), HOT PINK MELT GLOOP (SW422), SLIME GREEN MELT GLOOP (SW423), BLUE MELT GLOOP (SW424), BLACK MELT GLOOP (SW425), ORANGE MELT GLOOP (SW428), RED MELT GLOOP (SW429), TURQUOISE MELT GLOOP (SW433), WHITE BEAD (SW440), YELLOW BEAD (SW441), ORANGE BEAD (SW442), RED BEAD (SW443), PINK BEAD (SW444), TURQUOISE BEAD (SW445), PASTEL BLUE BEAD (SW446), BLUE BEAD (SW447), BLACK BEAD (SW448)

Dimensions du produit: 4 fl. oz. (118 mL), 16 fl. oz. (473 mL)

Description du produit: Formules de glaçure liquide destinées à être appliquées au pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Utilisez les produits conformément à leur destination, à savoir comme produits céramiques spécialisés destinés à des fins artistiques et artisanales. Ce produit est destiné à être utilisé en petites quantités.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC
4077 Weaver Court South
Hilliard, OH 43026 USA

Téléphone de travail: +1 (614) 876-1171

E-mail: info@maycocolors.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des Dangers

2.1. Classification

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux); le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 10e révision :

Physique	Santé	Environnement ^{a, b}
Non classés	Non classés	Non classés

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun requis

Mention d'avertissement: Aucun requis

Mention de danger: Aucun requis

Mention de précautions: Aucun requis

Informations supplémentaires sur les risques : Aucun

2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration en Poids (w/w) ^a	Dangers SGH
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	238-878-4	≤23.2971%	H350 : Cancérogénicité (catégorie 1) (Inhalation) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons)
Titanium dioxide	13463-67-7	236-675-5	≤0.7879%	H351: Carcinogenicity (Category 2) (Inhalation)
Pyrithione de zinc	13463-41-7	236-671-3	≤0.0115%	H301 : Toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; H318 : Lésions oculaires graves (catégorie 1) ; H330 : Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 2) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1) ; H360D : Toxicité pour la reproduction (catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (catégorie 1)

^a Les concentrations sont calculées comme un maximum pour tous les produits.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit peut contenir du quartz (N° CAS 14808-60-7) et du dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

Section 4 – Premier Soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

Inhalation: L'utilisation prévue ne prévoit pas d'exposition par inhalation. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne ja-mais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection individuelle (EPI) et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

Procédures d'urgence: Indisponible.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Recueillir le produit répandu. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit répandu. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

Section 7– Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle : Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAKs TWA
Silice cristalline, mélange respirable (quartz, cristobalite, tridymite)	14808-60-7	0.025 mg/m ³ ^a	0.05 mg/m ³	0.05 mg/m ³	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m ³ ^a	2.5 mg/m ³ ^{b, c}	N/A	0.3 mg/m ³ R ^d
N/A Non applicable R Mesuré en fractions respirables de l'aérosol			^a Particules respirables ^b Particules fines ^c Poussière totale ^d Multiplié par la densité du matériau		

Note : Les valeurs de dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) indiquées ci-dessus se rapportent à des particules non ultrafines et non nanométriques ou à échelle fine.

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés:

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

Respiratoires	Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.
Yeux et du visage:	S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.
Mains:	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau.
Du corps:	Ne portez pas de bagues, montres ou autres accessoires similaires qui pourraient coincer le matériau.
Dangers thermiques:	Aucun connu.
Contrôles d'exposition environnementale:	Indisponible.
Mesures d'hygiène :	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence: État physique: Couleur: Odeur:	Liquide Varie selon le produit Pas disponibles	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles Pas disponibles
pH (tel que fourni):	7 - 8	Température de décomposition:	Pas disponibles
Point de fusion/congélation:	32°F	Viscosité dynamique:	Pas disponibles
Point/plage d'ébullition:	100°F	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Point d'éclair:	Pas disponibles	Goût:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Propriétés explosives:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures/inférieures d'explosivité:	Pas disponibles	Tension superficielle:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Composant volatil:	Pas disponibles
Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles	Groupe de gaz:	Pas disponibles
Densité de vapeur (Air = 1):	Pas disponibles	pH (en solution):	Pas disponibles
Densité spécifique (Eau = 1):	Pas disponibles	COV:	Pas disponibles
Densité relative:	Pas disponibles	Plage de taille des particules:	Pas disponibles

9.2 Autres informations

- Pas de données disponibles

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

11.1 Informations sur les classes de danger

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau/les yeux, inhalation de vapeurs.

Signes et symptômes potentiels: Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité orale aiguë:	La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3). La classification du produit n'est pas justifiée compte tenu de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et du fait que l'ETA du produit est > 5000 mg/kg.
Toxicité cutanée aiguë:	Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme. L'ETA par voie cutanée est >2000 mg/kg.
Toxicité aiguë par inhalation:	La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et étant donné que l'ATE du produit est >20 mg/L (vapeurs).
Corrosion/irritation de la peau:	Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas irritants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:	La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (catégorie 1). La classification du produit n'est pas justifiée pour les effets sur les yeux sur la base de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients contenus dans ce produit >1% ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Les ingrédients de ce produit >0,1 % ne sont pas sensibilisants pour la peau ou le système respiratoire d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
Mutagénicité:	Les ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas mutagènes d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.
Cancérogénicité:	Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808 60-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 1). Le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2). Le quartz (silice cristalline) (répertorié comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) est répertorié comme cancérogène du groupe 1 par le CIRC. Le dioxyde de titane est classé comme cancérogène du groupe 2B par le CIRC. Le quartz (silice cristalline) [répertoriée comme silice cristalline (taille respirable) / silice cristalline - α -quartz et cristobalite] et le dioxyde de titane sont également répertoriés comme cancérogènes par le NTP et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée du point de vue de la cancérogénicité sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients du produit >0,1 % ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.
Toxicité pour la reproduction:	La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité sur la reproduction (catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître) a été classée pour sa toxicité sur la reproduction (catégorie 2 ; soupçonnée de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit >0,1 % ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études sur les animaux, ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):	Les ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base d'études animales ou en l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)

Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808-60-7) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.

Danger par aspiration:

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risque d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2025. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://chem.echa.europa.eu/>
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Section 12 – – Connées Écologiques

12.1 Toxicité

- Les dangers pour l'environnement ne relèvent pas du champ d'application de l'OSHA/WHMIS. Sur la base des critères énoncés dans la 10e révision du SGH, le produit est classé pour la toxicité aquatique aiguë (catégorie 2).

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Valeur
Pyrithione de zinc ^a	13463-41-7	<i>Pimephales promelas</i>	CL ₅₀ (96h) : 0.0026 mg/L CSEO (96h) : 0.011 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	CL ₅₀ (48h) : 0.0082 mg/L CSEO (48h) : 0.011 mg/L
		<i>Selenastrum capricornutum</i>	CE ₅₀ (120h) : 0.028mg/L CSEO (120h) : 0.0078 mg/L

^a Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

12.2 Persistance et dégradabilité

- La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) n'est pas persistante et se dégrade rapidement dans l'eau et dans la couche sédimentaire anaérobie.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Il est peu probable que la pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) se bioaccumule dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou par le biais de la chaîne alimentaire. Le log K_{ow} estimé est de 0,99.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.4 Mobilité dans le sol

- La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) est légèrement (K_{oc}=784) ou très légèrement (K_d=2347) mobile dans les sols et très légèrement mobile (K_{oc}=3597-10633) dans les sédiments.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2025. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://chem.echa.europa.eu/>

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparer les déchets pour l'élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport.

14.1 Numéro NU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé
14.3 Classe de danger pour le transport:	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers environnementaux	Aucune
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune
14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code	N'est pas applicable

Section 15 – Informations Relatives au Transport

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

États-Unis

Règlements fédéraux :

Loi de 1980 sur la réaction et la responsabilité en matière d'environnement (CERCLA) : Aucun ingrédient de ce produit n'est répertorié comme polluant toxique.

Loi sur l'eau propre (CWA) : Le zinc et ses composés, le 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) [répertorié sous le nom de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)] et le cadmium et ses composés figurent sur la liste des polluants toxiques. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est répertorié comme polluant toxique.

Loi sur l'air pur (CAA) : Aucun ingrédient de ce produit n'est répertorié par la CAA.

Informations sur le titre III de la loi d'amendement et de réautorisation du Superfund (SARA) :

Composants SARA 302 : Aucun ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration du S.302.

Notification de rejet d'urgence SARA 304 : Aucun ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.304.

Dangers SARA 311/312 : Aucun.

Corposants SARA 313 : Le 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) [répertorié sous le nom de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)], le méthanol (n° CAS 67 56 1) et les composés du cadmium sont soumis aux exigences de déclaration de la norme S.313. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la norme S.313.

Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la norme S.313.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Le silicate d'aluminium (n° CAS 1302-76-7) ne figure pas sur la liste TSCA. Tous les autres ingrédients figurent dans l'inventaire non confidentiel de la TSCA ou sont exemptés.

Réglementations nationales :

Liste de la Proposition 65 de la Californie : Le dioxyde de titane (particules de taille respirable en suspension dans l'air) (n° CAS 13463-67-7) et le quartz [répertorié comme silice cristalline (particules de taille respirable en suspension dans l'air)] (n° CAS 14808-60-7) figurent sur la liste de la Proposition 65 ; cependant, étant donné la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par ce produit et, par conséquent, les formes répertoriées de dioxyde de titane et de quartz ne s'appliquent pas à ce produit. Le 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) [répertorié sous le nom de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)], le méthanol (n° CAS 67-56-1), le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium/cadmium et composés du cadmium) et le cobalt [répertorié sous le nom d'oxyde de cobalt (II)] figurent sur la liste de la proposition 65 de Californie en tant que substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme cancérigènes et/ou toxiques pour le développement et la reproduction. Les avertissements prévus par la proposition 65 de Californie pour le cobalt ne sont pas justifiés compte tenu de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide). De plus, une évaluation préliminaire indique que les concentrations de TCDD, de méthanol et de cadmium dans le produit ne devraient pas être préoccupantes et qu'aucun avertissement au titre de la proposition 65 de Californie n'est requis. Aucun autre ingrédient contenu dans ce produit ne figure sur la liste de la proposition 65 de Californie. Aucun autre ingrédient de ce produit ne figure sur la liste de la proposition 65 de Californie.

Liste des substances dangereuses du New Jersey (Right to Know) : Oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2), quartz (répertorié sous le nom de silice, quartz) (n° CAS 14808-60-7), dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7), kaolin (n° CAS 1332-58-7), cobalt (répertorié comme composés de cobalt), 2,3,7,8 TCDD [répertorié comme (2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine)] (n° CAS 1746 01-6), méthanol (n° CAS 67 56-1) et cadmium sont répertoriés dans la liste des substances dangereuses «droit de savoir». Aucun autre ingrédient ne figure sur la liste des substances dangereuses soumises à l'obligation d'information.

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDSL : Les ingrédients sont répertoriés sur la liste DSL/NDSL ou sont exemptés.

Internationale:

CIRC: Le quartz (n° CAS 14808-60-7) (répertorié comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite), 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) (répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-para-dioxine), et le cadmium (répertorié comme cadmium et composés de cadmium) sont répertoriés dans le groupe 1, cancérigènes pour l'homme. Le dioxyde de titane (n° CAS 13463 67-7) et le plomb sont classés dans le groupe 2B, probablement cancérigènes pour l'homme. Le cobalt [répertorié comme oxyde de cobalt (II,III)] est répertorié dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Section 16 – Autres Informations

Une étiquette **AP (produit approuvé)** convient à ce produit. Les produit, *STONEWARE GLAZES [WHITE MELT GLOOP (SW420), YELLOW MELT GLOOP (SW421), HOT PINK MELT GLOOP (SW422), SLIME GREEN MELT GLOOP (SW423), BLUE MELT GLOOP (SW424), BLACK MELT GLOOP (SW425), ORANGE MELT GLOOP (SW428), RED MELT GLOOP (SW429), TURQUOISE MELT GLOOP (SW433), WHITE BEAD (SW440), YELLOW BEAD (SW441), ORANGE BEAD (SW442), RED BEAD (SW443), PINK BEAD (SW444), TURQUOISE BEAD (SW445), PASTEL BLUE BEAD (SW446), BLUE BEAD (SW447), BLACK BEAD (SW448)]*, est sans danger et certifié ne contenir aucune substance en quantité suffisante pour être toxique ou nocive pour les êtres humains, y compris les enfants, ou pour causer des problèmes de santé aigus ou chroniques.



Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	IBC: International Bulk Chemical
AP : Produit approuvé	MARPOL : Maritime Pollution
CAA: Loi sur l'air pur	N/A : Non applicable
CAS : Numéro du Chemical Abstract Service	NDSL: Liste des substances non domestiques
CE: Commission Européenne	NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail
CE ₅₀ : Concentration efficace médiane	NTP: Programme national de toxicologie
CERCLA : Loi sur la réponse environnementale globale et la responsabilité civile	NU: Nations Unies
CFR : Code des règlements fédéraux	OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
CL ₅₀ : Concentration létale 50 %	PEL: Niveau d'exposition admissible
COV : composé organique volatil	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
CSEO : concentration sans effet observé	REL: Niveau d'exposition recommandé
CWA : Loi sur la qualité de l'eau	SARA : Loi sur la modification et la reconduction du Superfund
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
DSL : Liste intérieure des substances	SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
EPI: Équipements de protection individuelle	TLV: Valeur limite du seuil
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	vPvB: très persistant, très bioaccumulable

Les références:

- ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2025. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://chem.echa.europa.eu/>
- CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
- NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création : 18 mars 2026